

Succession, après un remariage

Par **pourinfo14**, le **31/01/2009** à **00:30**

bonsoir,

voilà, ma mère est décès quand j'avais 16ans et mon frère 19ans , mon père a l'époque avait en propriété, en indivision avec ma mère un terrain.

Mon père s'est remarié sous le régime de la communauté , n a pas eu d'enfants de ce mariage, il a fait un donation au plus vivement à sa seconde épouse.

Seulement mon père vient de décéder, sa seconde épouse a fait valoir des liquidités qu'elle avait reçu en héritage de sa propre famille, afin de les récupérer, avant le règlement de la succession de mon père.

Ma question est la suivante:

L' acte de propriété de ce terrain est au nom de ma mère et de mon père, a qui revient ce terrain,

est-ce que nous pouvons faire valoir moi et mon frère, la propriété de ce terrain?

je vous remercie pour votre réponse

Par **ardendu56**, le **02/02/2009** à **21:36**

Voyez avec le notaire qui règle la succession. La part de votre mère vous est acquise de droit. Demandez en ce qui concerne les dernières volontés de votre père; vous devriez avoir une part sur ses biens. Un père ne peut déshériter ses enfants.

bien à vous.